

62^{ème} RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE CHARENTE-MARITIME 16 – 17 – 18 novembre 2018

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français
Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard F.F.S.A. 2018

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement sportif particulier de chaque rallye.

LISTE DES ADRESSES

ORGANISATEUR –SECRETARIAT ET PERMANENCE DU RALLYE

ASA Sport Automobile Océan
1 Rue Gaspard Monge - 17000 La Rochelle
Tél. : 05 46 44 23 23 - Fax : 05 46 44 75 82
E-mail : SAO17@wanadoo.fr
Site Internet : www.sportautoocean.com
(N : 46°9'15,3" – O : 1°7'01,8")

ACCUEIL DES OFFICIELS ET DE LA PRESSE

Vendredi 16 novembre 2018 à partir de 8h00
Samedi 17 novembre 2018 à partir de 8h00
A.S.A. Sport Automobile Océan
1 Rue Gaspard Monge - 17000 LA ROCHELLE
Tél. : 06 71 78 89 82

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Eplanade Tabarly – 17000 LA ROCHELLE
Tél. : 06 89.30.40.49

P.C. DIRECTION DE COURSE

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS
A.S.A. Sport Automobile Océan
1 Rue Gaspard Monge - 17000 LA ROCHELLE

AFFICHAGE OFFICIEL

AU P.C et au Podium Départ Arrivée

REMISE DES PRIX

Sur le podium

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 25 septembre 2018

- Parution du règlement
- Ouverture des engagements

Lundi 5 novembre 2018

Clôture des engagements

Pré-vérifications administratives, publication et distribution du carnet d'itinéraire, à la permanence du Rallye :
- Vendredi 9 novembre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Samedi 10 novembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Lundi 12, mardi 13 et mercredi 14 novembre 2018 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- Jeudi 15 novembre 2018 : 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Dates et heures des reconnaissances :

10 et 11 novembre et/ou 14 et 15 novembre
de 9h30 à 20h00 sur 3 passages maximum

Jeudi 15 novembre 2018 :

De 13h30 à 17h00

Séance d'essais

Vendredi 16 novembre 2018 :

- Vérifications administratives de 09h00 à 14h30
- Vérifications techniques de 09h15 à 14h45
- Mise en Parc de départ : de 10h00 à 15h30
Quai de la Georgette – La Rochelle
- 1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs à 14h00
- 16h00 Publication des équipages admis au départ, l'ordre et heures des départs de la 1^{ère} étape au PC et au podium de départ.
- 17h00 Départ du Rallye – 1^{er} concurrent VHC
1^{er} concurrent moderne après la dernière voiture VHC, suivant l'horaire au tableau d'affichage officiel
- Arrivée de la 1^{ère} étape à partir de 19h31 (premier VHC)

Samedi 17 novembre 2018 :

- 7h00 Publication des résultats de la 1^{ère} étape
Ordre et heures des départs de la 2^{ème} étape au PC et au podium de départ
- 8h00 Départ de la 2^{ème} étape 1^{er} concurrent VHC
1^{er} concurrent moderne après la dernière voiture VHC, suivant l'horaire au tableau d'affichage officiel
- Arrivée de la 1^{ère} voiture à partir de 23h02 : au Parc Fermé La Rochelle
- Vérifications finales : voir article 1.3.12 du règlement standard
- Publication des résultats du rallye 30 mn après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent, au PC et au podium La Rochelle.
- Remise des prix sur le podium.

NOTA : s'inscrivant dans une démarche de développement durable, le présent règlement, la liste des concurrents engagés, la liste numérotée, les horaires de convocations et les divers renseignements concernant les équipages ne seront pas envoyés par courrier mais paraîtront sur le site internet de l'ASA Sport Automobile Océan :

www.sportautoocean.com

ARTICLE 1. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA;

L'Association Sportive Automobile Sport Automobile Océan, en qualité d'organisateur administratif, organise le 62^{ème} RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE - CHARENTE MARITIME qui se déroulera les 16-17-18 novembre 2018.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord le 12/09x/2018

sous le numéro 22/2018 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 668 en date du 24/09/2018.

Comité d'Organisation

Président : Jérôme PIQUENOT
Vice-président : Loïc BARBIER
Trésorier : Hervé HENO
Secrétaire : Catherine CONDEMINÉ

Secrétariat et permanence du rallye

- du 17 septembre au 15 novembre 2018 : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

- vendredi 16 et samedi 17 novembre 2018 de 8h00 à minuit

A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN
1 Rue Gaspard Monge – 17000 LA ROCHELLE
Tél. : 05-46-44-23-23 – Fax : 05-46-44-75-82
E-mail : sao17@wanadoo.fr
Site Internet : www.sportautoocean.com

Organisateur Technique

A.S.A. SPORT AUTOMOBILE OCEAN
1 Rue Gaspard Monge - 17000 La Rochelle
Représenté par M. Daniel BLUTEAU.

1.1P. OFFICIELS

Observateur F.F.S.A. Jacques. PAOLI
Jean Luc PHELIPEAU

Collège des Commissaires Sportifs :

Président : Jacques COURMONTAGNE
Membres : Fabien ZYCH
Jean Michel FILLoux
Secrétaire : Fabien ZYCH

Direction de course

Directeur de Course : Michel LAROU LANDIE
Directeurs Adjoints : Joseph LORRE
Adjoints à la DC : Pascal BATTE
Valérie DIEBOLT
Sylvie ZYCH
Directeur de Course : Nicole BONNET
Adjoint au Rallye 2

Médecin Chef Jean Pierre RIGOBERT

Commissaires Techniques

Responsable : Jacques PERROCHEAU
Philippe AMOSSE
Lionel DUBOIS
Martial LOBROT
Jean Pierre ROQUES
Robert VINCENT

Commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents

Gérard BERTRAND
Catherine CONDEMINÉ
Gilles GUILLER

Vérifications administratives

Laurent TEILLARD

Vérifications techniques

Joël BOURCIER

Véhicule tricolore Philippe AGOSTINIS
Aurélié FERNANDES

Véhicule Autorité Bernard CONDEMINÉ

Infos Loïc BOUIN

Véhicule 000 Jannick DAUBIGNÉ
Didier LUEZ

Véhicule 00 Serge FAUVEL
Patrice RAUD

Voiture 0 VHC Philippe CHEVAUCHER

Voiture 0 Moderne Hugues DELAGE

Voiture 0 VHRS Jean Pierre LEVASSEUR

Véhicule Balai Patrick ORILLAC

Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES
Roger DESMOULINS
Jean Louis MINEUR
Jean Luc ROGER

Directeurs de Course adjoints délégués aux ES
Claudette MARANDEAU
Joël BOURCIER
Christian RAINAUD

Directeurs de Course adjoints délégués aux ES Point Inter

Christian ISNARD
Patrice DELIAS

Directeurs de Course adjoints délégués à la séance d'essai
Bernard CONDEMINÉ

Commissaires Sportifs

Chargé de la publicité : Jean Paul BONNAUD
Parc Fermé et Parc de Regroupement La Rochelle
Michel BLANC - Dominique JOUBERT
Parc Assistance La Rochelle
Laurent TEILLARD

Juges de fait

Equipe n°1
Responsable : Jean Paul BONNAUD
Gilles BOUBIEN
Equipe n° 2 : Jean Marc SEGOUIN
Rémy DUMOND
Equipe n° 3 : Jacques TROMAS
Jean Michel COURGEAU

Affichage officiel Jean Luc COUSSEAU

A l'exception des membres du Collège du rallye, tous les officiels figurant dans ce règlement sont déclarés compétents en tant que "juge de fait" pour la constatation d'infraction dont ils seraient témoins.

Chargés des relations avec la presse

Serge DUQUESNOY

Classement Patrick SOFT

Responsable des reconnaissances

Sébastien BLANCHARD

Responsable du chronométrage

Stéphane MONFORT

Relation sécurité avec le PC

Ouverture 1^{er} tour Daniel BLUTEAU

Chronométrage Chronomètres FFSA

Remise des Prix Christian INGREMEAU

Commissaires

Participation des commissaires de l'ensemble des Ligues du Sport Automobile.

1.2. ELIGIBILITE

La 62ème RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE - CHARENTE MARITIME compte pour :

- le Championnat de France 2^{ème} Division 2018
- la Coupe de France des Rallyes 2019 (coefficient 4)
- le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle-Aquitaine Nord 2018

1.3. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation seront sur le site de l'ASA Sport Automobile Océan (www.sportautoocean.com).

Les vérifications auront lieu le vendredi 16 novembre 2018, Esplanade Eric TABARLY – LA ROCHELLE, de 9h00 à 14h30 pour les vérifications administratives et de 9h15 à 14h45 pour les vérifications techniques.

Vérifications administratives préliminaires : elles auront lieu lors de la distribution des carnets d'itinéraires, au bureau du SAO.

Les concurrents devront OBLIGATOIREMENT présenter les documents suivants :

Permis de conduire du pilote et du copilote en cours de validité

Licences du pilote et du copilote valables pour l'année en cours

Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture.

Passeport technique

Ils recevront les documents et les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture de course (panneaux de portières, plaques de rallye, plaque d'immatriculation ...) et divers autres documents.

Les concurrents ayant présenté l'ensemble des documents ci-dessus lors des vérifications administratives préliminaires présenteront uniquement : **Permis de conduire du pilote et du copilote en cours de validité et Licences du pilote et du copilote de l'année en cours**, lors des vérifications administratives obligatoires du vendredi 16 novembre 2018.

A l'issue des vérifications, vendredi 16 novembre 2018, les voitures seront mises en parc de départ : Quai de la Georgette – La Rochelle

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées à CONTROLES TECHNIQUES

1 Rue Gaspard Monge

17000 LA ROCHELLE – Tél : 06 08 95 55 63.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5. Tout concurrent qui désire participer au 62ème RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE – CHARENTE MARITIME doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement, **complétée lisiblement et intégralement**, accompagnée des droits d'engagement au plus tard le lundi 5 novembre 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi).

Ne pas oublier de renseigner pour le pilote ET le copilote, entièrement et correctement, pour transmission à la Préfecture :

- l'adresse

- le lieu de naissance

- le n° de permis de conduire

Une zone de ravitaillement en carburant étant prévue, ne pas oublier de renseigner la zone pour indiquer si vous utilisez le carburant du commerce ou si vous avez votre propre carburant.

3.1.10. Compte tenu du 20ème RALLYE D'AUTOMNE VHC et du 1^{er} RALLYE D'AUTOMNE VHRS, le nombre maximum des engagés pour les 2 rallyes est fixé à 190 voitures maximum.

3.1.11. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs à 650 €

- sans la publicité facultative des organisateurs à 1300 €

Y compris la prime d'assurance

3.1.12. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que des caractéristiques du véhicule de reconnaissance et 1 PHOTO RECENTE ET NETTE POUR LE PILOTE ET POUR LE COPILOTE **avec le nom au dos des photos.**

3.2. EQUIPAGES

3.2.10. Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront être obligatoirement titulaires et porteurs de leur licence valable pour l'année en cours et de leur permis de conduire ou d'une pièce d'identité, tout au long du rallye.

3.3. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Reclassement après l'ES2

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les voitures du groupe GT+ sont admises à participer aux rallyes inscrits au Championnat de France des Rallyes de 2^{ème} Division.

4.2. PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les couvertures chauffantes sont autorisées.

Le panachage (pneus secs à sculptures moulées avec pneus pluie) est autorisé.

Le changement des pneumatiques sera autorisé uniquement dans le parc d'assistance.

Toute infraction à cet article sera considérée comme une non-conformité technique.

4.2.3.

A tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de un minimum et deux maximum, y compris pour les voitures homologuées sans roue de secours (sauf voiture du groupe GT de Série).

Les roues de secours devront être conformes à la définition des pneumatiques.

Les roues galettes sont interdites.

4.3. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance : Les Minimes à La Rochelle.

4.3.1.2

Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

4.3.2.1. Parc d'Assistance

Le Parc d'Assistance sera situé :
Les Minimes à La Rochelle.

Dans le Parc d'Assistance ne sera accepté qu'**un** seul véhicule d'assistance par équipage. Ce véhicule d'assistance devra être identifié au moyen du sticker "Assistance" collé sur le pare-brise côté passager, sticker qui sera remis lors du retrait du carnet d'itinéraire. Seule la présence de ce sticker donnera accès au Parc d'Assistance.

Un véhicule d'assistance pourra faire l'assistance à plusieurs voitures.

La vitesse dans le parc d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

4.3.2.2. Zone de ravitaillement carburant

Il est mis en place une zone de ravitaillement carburant accessible uniquement après les ES 4, 7 et 10.

Le ravitaillement en carburant est autorisé dans la station-service E.LECLERC, indiquée sur le carnet d'itinéraire comme station autorisée sur le parcours, uniquement pour les concurrents utilisant des carburants du commerce. Aucune présence d'assistance n'est autorisée, seul le pilote et le copilote devront effectuer le ravitaillement à la pompe.

Pour les concurrents n'utilisant pas des carburants du commerce, il est mis en place une zone de ravitaillement carburant sur le parking du personnel du Centre LECLERC. L'accès à cette zone sera autorisé **UNIQUEMENT** aux concurrents en ayant fait la demande sur leur fiche d'engagement et à un véhicule d'assistance léger identifié. Il leur sera délivré un sticker « ACCES ZONE RAVITAILLEMENT » à apposer sur le véhicule d'assistance léger (un véhicule d'assistance léger pourra assurer le ravitaillement de plusieurs concurrents). Dans cette zone les bidons devront être obligatoirement en fer, **les jerricans en plastiques sont INTERDITS.**

Distance maximum entre 2 parcs d'assistance :

Vendredi 16 novembre : 71,115 km dont 20,060 km d'ES

Samedi 17 novembre :

2^{ème} section et 3^{ème} section : 154,354 km dont 41,274 km d'ES

4^{ème} section : 126,314 km dont 41,720 km d'ES

Distance maximum entre 2 "ravitaillements carburant" :

Samedi 17 novembre :

2^{ème} section et 3^{ème} section :

Parc d'assistance-Ravitaillement : 76,104 km dont 23,97 d'ES

Ravitaillement-Parc d'assistance : 78,25 km et 17,77 km d'ES

4^{ème} section :

Parc d'assistance-Ravitaillement : 76,104 km dont 23,97 km d'ES

4.3.2.3 Dans chaque Parc d'Assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans

- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le Parc d'Assistance
- en outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Dans la Zone de ravitaillement carburant située sur le parking du personnel du Centre E.LECLERC. Il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans
- de disposer sous la partie de la voiture de course où se fait le ravitaillement une bâche étanche résistante aux hydrocarbures. Une pénalité de 200€ sera appliquée pour chaque infraction constatée

4.8. EXTINCTEURS

Les extincteurs devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- avant le départ du rallye : mise en conformité
- pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

ARTICLE 5. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

La plaque d'immatriculation avant (52mm x 110mm) à sa position d'origine est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520mm x 110mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque pourra entraîner les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes 2018 soit une pénalité de 160€ pour le 1^{er} constat et une pénalité de 320€ en cas de récidive.

Les concurrents dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans ce cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

La publicité collective obligatoire et facultative sera communiquée par un additif organisation au présent règlement particulier.

Publicité obligatoire : panneaux de portières, plaques de rallye, surface plaque d'immatriculation 520mm x110mm.

Publicité facultative : angle supérieur droit et gauche du pare-brise 250mm x100mm.

Sauf accord préalable avec les organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate est strictement interdite de même que la reproduction des images de ces supports. Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du rallye devra être autorisée par les organisateurs.

Aucune action commerciale n'est autorisée à proximité du rallye sans autorisation de l'organisateur. Par arrêté municipal toute action commerciale est interdite.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

Le Rallye représente un parcours de 534,637 km. Il est divisé en 2 étapes et 4 sections. Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de 145,268 km.

Les épreuves spéciales sont :

Le vendredi

- AIGREFEUILLE	8,520 km	1 fois
- CDA STE SOULLE	11,540 km	1 fois

Le samedi

- AIGREFEUILLE	11,386 km	3 fois
- VOUHÉ ST GEORGES	12,580 km	3 fois
- CD 17 GENOUILLE	17,770 km	3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.1 Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du code de la route.

Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des utilisateurs de la voie publique, en pensant à préserver ainsi l'avenir des rallyes.

Le nombre de passage en reconnaissances est limité à trois au maximum.

Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit. Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

6.2.2 Véhicules

- véhicules de série
- pneus de série homologués route
- autocollant avec la mention "Reconnaissances" et un numéro d'ordre. Il devra impérativement être retiré à l'issue des reconnaissances
- les concurrents doivent fournir l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir le carnet d'itinéraire
- en cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur
- un contrôle de conformité des véhicules de reconnaissances pourra être effectué à tout moment des reconnaissances
- aucun véhicule d'accompagnement n'est autorisé.

6.2.5 Durée

Les reconnaissances seront réglementées dans le temps à 2 sessions :

10 et 11 novembre – 14 et 15 novembre

de 9h30 à 20h00 sur 3 passages maximum

Le panache week-end et semaine est autorisé

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être présenté à chaque demande et **sera remis impérativement le vendredi 16 novembre, au CH d'entrée des vérifications administratives, pour 14h00 au plus tard.**

Les concurrents doivent inscrire, eux-mêmes, au stylo à bille, sur le carnet de pointage, les renseignements demandés (heure de départ, d'arrivée ou de passage dans l'ES). L'absence de pointage serait considérée comme infraction.

Des contrôles seront mis en place par l'organisateur et les sanctions seront applicables : article 6.2.7 de la Réglementation Standard FFSA.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Avant le départ, les voitures seront conduites au Parc Fermé Quai de la Georgette – La Rochelle

- le vendredi 16 novembre 2018 entre 10h00 et 15h30,

- le contrôle d'entrée de Parc sera impérativement fermé à 15h30,

- le départ des voitures sera donné de minute en minute. La 1^{ère} voiture du 62^{ème} RALLYE D'AUTOMNE LA ROCHELLE CHARENTE-MARITIME partira après la dernière voiture du 20^{ème} RALLYE D'AUTOMNE VHC suivant l'horaire au tableau d'affichage officiel. (NB : départ de la première voiture VHC : 17h00)

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : combinaison marquée « COMMISSAIRE » ou « SECURITE »

Chef de poste : chasuble marquée « CHEF DE POSTE »

Chargé des Relations avec les Concurrents : blouson jaune marqué « RELATIONS CONCURRENTS »

7.3.16 NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent engagé à un rallye du Championnat de France 2^{ème} division, ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié par écrit* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le road-book) son intention de réintégrer le rallye.
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

*NB : les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, **AU PLUS TARD**, au début de chaque réunion dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.
- Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ.

Dès lors que le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement :

- Pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA,
- Pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.5.8. Un départ anticipé est un départ effectué avant que le commissaire et/ou une horloge et/ou un feu ne donne le signal. Il n'y a aucune tolérance, le départ devant être effectif à la minute pleine, pas avant.

Il sera pénalisé comme suit par la Direction de Course :

- 1^{ère} infraction : 10 secondes

- 2^{ème} infraction : 1 minute
- 3^{ème} infraction : 3 minutes
- Infractions ultérieures : à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.

Ces pénalisations n'excluent pas des pénalités plus graves qui pourraient être infligées par les Commissaires Sportifs et particulièrement en cas de récidive.

7.5.17 SECURITE DES CONCURRENTS

Strict respect des dispositions du règlement standard FFSA. Les dépanneuses seront utilisées uniquement dans le but de libérer la route de course si celle-ci est totalement obstruée. Il n'y a pas obligation pour l'organisation et/ou la direction de course à évacuer les voitures des concurrents quand le passage, même au ralenti, même sur le bas-côté est possible. En aucun cas l'organisateur n'a à prévoir le dépannage des concurrents.

7.5.20 SEANCE D'ESSAI

Une séance d'essais sera organisée le **JEUDI 15 NOVEMBRE** (le lieu sera communiqué lors de la prise du road-book) de 13h30 à 17h00. Elle est réservée aux concurrents régulièrement engagés qui en feront la demande sur le bulletin d'engagement et qui auront acquitté un droit de 80 €. Au cours de ces essais, seul l'équipage régulièrement engagé peut se trouver à bord de la sa voiture. Eventuellement, le copilote peut être remplacé par un ingénieur ou technicien licencié nominativement désigné et après accord du Directeur de Course de la base d'essais. L'équipage devra être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Tout essai privé est INTERDIT, même avec accords particuliers, sur les routes du département de Charente Maritime.

ARTICLE 8. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10. PRIX ET COUPES

Les groupes GT et GT+ seront confondus.

Prix en espèces (ces prix sont cumulables)

. **CLASSEMENT GROUPES**, dans chacun des groupes :

Premier 400 € (réduit de 50% si moins de 6 partants)

Deuxième 200 € (de 6 à 10 partants)

Troisième 100 € (plus de 10 partants)

. **CLASSEMENT CLASSES** :

Premier 650 € (réduit de 50% si moins de 6 partants)

Deuxième 300 € (de 6 à 10 partants dans la classe)

Troisième 150 € (de 11 à 15 partants dans la classe)

Quatrième 100 € (si plus de 15 partants dans la classe)

. **CLASSEMENT FEMININ** Equipage 100% féminin

Premier 650 € (réduit de 50% si moins de 6 partants)

Deuxième 300 € (de 6 à 10 partants-)

Troisième 150 € (de 11 à 15 partants)

. **EQUIPAGE MOINS DE 25 ANS** (pilote et coéquipier de moins de 25 ans)

Premier 300 €

2. Des coupes ou trophées récompenseront (ces coupes ou trophées ne sont pas cumulables) :

- les 3 premiers équipages au classement GÉNÉRAL

- les 3 premiers équipages de chaque GROUPE

- les 3 premiers équipages de chaque CLASSE

- un trophée spécial équipage FEMININ

- les 2^{ème} et 3^{ème} équipages FÉMININ

- les 3 premiers équipages de moins de 25 ans (pilote et copilote moins de 25 ans)

Indépendamment des coupes prévues, des coupes offertes par de généreux donateurs seront également distribuées.

Récompenses aux Commissaires de Route : des coupes récompenseront les Commissaires des différentes associations sportives ayant officiés pendant le rallye.

La remise des prix se déroulera sur le podium

Les prix en espèces seront envoyés par la Poste, dans la semaine suivant l'épreuve, sauf si vérifications finales en cours.

ANNEXE 5 : Epreuves Spéciales RALLYE D'AUTOMNE MODERNE

PREMIÈRE SECTION :

SORTIE DU PARC FERMÉ LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC FERMÉ LA ROCHELLE

71,575 Km comprenant 2 épreuves spéciales de 20,060 Km

E.S. n° 1 : AIGREFEUILLE

Départ : AIGREFEUILLE Rue de la Grande Raise

Arrivée : LE PÉRÉ

8,520 Km

E.S. n° 2 : ST MEDARD – SAINTE SOULLE

Départ SAINT MEDARD

Arrivée : SAINTE SOULLE

11,540 Km

DEUXIÈME SECTION :

SORTIE DU PARC FERMÉ LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE

154.354 Km comprenant 3 épreuves spéciales totalisant 41,736 Km

E.S. n° 3 : AIGREFEUILLE

Départ : AIGREFEUILLE

Arrivée : ST CHRISTOPHE – LE CHAMOU

11,386 Km

E.S. n° 4 : VOUHÉ

Départ : Chemin des Longées

Arrivée : VOUHÉ

12,580 Km

E.S. n° 5 : CD17 GENOUILLÉ

Départ : FOUGEROLLES

Arrivée : LA CHEVALERESSE

17,770 km

Km

TROISIÈME SECTION :

SORTIE DU PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE

154.354 Km comprenant 3 épreuves spéciales totalisant 41,736 Km

E.S. n° 6 : AIGREFEUILLE

Départ : AIGREFEUILLE

Arrivée : ST CHRISTOPHE – LE CHAMOU

11,386 Km

E.S. n° 7 : VOUHÉ

Départ : Chemin des Longées

Arrivée : VOUHÉ

12,580 Km

E.S. n° 8 : CD17 GENOUILLÉ

Départ : FOUGEROLLES

Arrivée : LA CHEVALERESSE

17,770 Km

QUATRIÈME SECTION :

SORTIE DU PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE – ENTRÉE EN PARC FERMÉ LES VARENNES

154.354 Km comprenant 3 épreuves spéciales totalisant 41,736 Km

E.S. n° 9 : AIGREFEUILLE

Départ : AIGREFEUILLE

Arrivée : ST CHRISTOPHE – LE CHAMOU

11,386 Km

E.S. n° 10 : VOUHÉ

Départ : Chemin des Longées

Arrivée : VOUHÉ

12,580 Km

E.S. n° 11 : CD17 GENOUILLÉ

Départ : FOUGEROLLES

Arrivée : LA CHEVALERESSE

17,770 Km

Soit une longueur totale du Rallye de 534,637Km comprenant 11 épreuves spéciales totalisant 145,268 Km

RALLYE D'AUTOMNE MODERNE

ANNEXE 5 bis : Itinéraires et Contrôles

Contrôles	Itinéraire	Partiel	Kilométrage		Temps imparti	Horaires	
			Entre CH	Total		Première voiture moderne	Dernière voiture moderne

Vendredi 16 novembre 2018

PREMIERE ETAPE

PREMIERE SECTION : PARC FERMÉ LA ROCHELLE - PARC FERMÉ LA ROCHELLE

Premier secteur : 3,280 Temps imparti : 0:15

CH 0	LA ROCHELLE : Sortie Parc Fermé						17:45	19:49
CH 0A	LA ROCHELLE Entrée Parc d'Assistance Les Minimes	3,280	3,280	3,280	0:15		18:00	20:04
	LA ROCHELLE PARC D'ASSISTANCE				0:20			

Deuxième secteur : 21,175 Temps imparti : 0:40

CH 0B	LA ROCHELLE Sortie du Parc d'Assistance Les Minimes						18:20	20:24
CH 1	AIGREFEUILLE	21,175	21,175	24,455	0:40		19:00	21:04
	Neutralisation	0,100			0:03			

Troisième secteur : 21,170 Temps imparti : 00:30
1ère épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" : 8,520

DES 1	Départ E.S. n°1 : AIGREFEUILLE Rue de la Grande Raise			24,555			19:03	21:07
AES 1	Arrivée E.S. n°1 : LE PÉRÉ	8,520						
CH 2	SAINT MEDARD	12,650	21,170	45,725	0:30		19:33	21:37
	Neutralisation	0,360			0:03			

Quatrième secteur : 25,490 Temps imparti : 0:40
2ème épreuve spéciale "ST MEDARD - STE SOULLE" : 11,540

DES 2	Départ E.S. n°2 : ST MEDARD			46,085			19:36	21:40
AES 2	Arrivée E.S. n°2 : STE SOULLE	11,540						
CH 2A	LA ROCHELLE : Entrée Parc Fermé	13,950	25,490	71,575	0:40		20:16	22:20

Samedi 17 novembre 2018

DEUXIEME ETAPE

DEUXIEME SECTION : PARC FERMÉ LA ROCHELLE - PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE

Cinquième secteur : 3,280 Temps imparti : 0:15

CH 2B	LA ROCHELLE : Sortie Parc Fermé						8:45	10:49
CH 2C	LA ROCHELLE : Entrée en Parc d'Assistance Les Minimes	3,280	3,280	74,855	0:15		9:00	11:04
	LA ROCHELLE - PARC D'ASSISTANCE				0:25			

Sixième secteur : 21,710 Temps imparti : 0:30

CH 2D	LA ROCHELLE : Sortie Parc d'Assistance Les Minimes						9:25	11:29
CH 2E	AIGREFEUILLE : Entrée pause	21,710		96,565	0:30		9:55	11:59
	AIGREFEUILLE - PAUSE				0:10			

Septième secteur : 0,560 Temps imparti : 0:05

CH 2F	AIGREFEUILLE : Sortie pause						10:05	12:09
CH 3	AIGREFEUILLE	0,560	21,710	97,125	0:05		10:10	12:14
	Neutralisation	0,100		15,528	0:03			

Huitième secteur : 26,914 Temps imparti : 0:40
Troisième épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" : 11,386

DES 3	Départ E.S. n°3 : AIGREFEUILLE			97,225			10:13	12:17
AES 3	Arrivée E.S. n°3 : ST CHRISTOPHE - LE CHAMOU	11,386						
CH 4	VOUHÉ	15,528	26,914	124,139	0:40		10:53	12:57
	Neutralisation	0,300			0:03			

Neuvième secteur : 24,760 Temps imparti : 0:30
Quatrième épreuve spéciale "VOUHÉ" : 12,580

DES 4	Départ E.S. n°4 : Chemin des Longées			124,439			10:56	13:00
AES 4	Arrivée E.S. n°4 : VOUHÉ	12,580						
CH 4A	SURGERES Place du Château	12,180	24,760	149,199	0:30		11:26	13:30

Dixième secteur : 17,430 Temps imparti : 0:50

CH 4A	SURGERES Place du Château						11:26	13:30
CH 5	FOUGEROLLES	17,430		166,629	0:50		12:16	14:20
	Neutralisation	0,140			0:03			

Onzième secteur : 59,160 Temps imparti : 1:05
Cinquième épreuve spéciale "CD 17 GENOUILLÉ" : 17,770

DES 5	Départ E.S. n°5 : FOUGEROLLES			166,769			12:19	14:23
AES 5	Arrivée E.S. n°5 : LA CHEVALERESSE	17,770						
CH5A	LA ROCHELLE : Entrée au Parc de Regroupement	41,390	59,160	225,929	1:05		13:24	15:28
	LA ROCHELLE - PARC REGROUPEMENT				0:15			

Contrôles	Itinéraire	Partiel	Kilométrage		Temps imparti	Horaires	
			Entre	Total		Première voiture Moderne	Dernière voiture Moderne
			CH				

TROISIEME SECTION : PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE - PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE

Douzième secteur : 3,280 Temps imparti : 0:15

CH 5B	LA ROCHELLE : Sortie Regroupement					13:39	15:43
CH 5C	LA ROCHELLE : Entrée en Parc d'Assistance Les Minimés	3,280	3,280	229,209	0:15	13:54	15:58
	LA ROCHELLE - PARC D'ASSISTANCE				0:25		

Treizième secteur : 21,710 Temps imparti : 0:30

CH 5D	LA ROCHELLE : Sortie Parc d'Assistance Les Minimés					14:19	16:23
CH 5E	AIGREFEUILLE : Entrée pause	21,710	21,710	250,919	0:30	14:49	16:53
	AIGREFEUILLE - PAUSE				0:10		

Quatorzième secteur : 0,560 Temps imparti : 0:05

CH 5F	AIGREFEUILLE : Sortie pause					14:59	17:03
CH 6	AIGREFEUILLE	0,560	21,710	251,479	0:05	15:04	17:08
	Neutralisation	0,100			0:03		

Quinzième secteur : 26,914 Temps imparti : 0:40

Sixième épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" : 11,386

DES 6	Départ E.S. n°6 : AIGREFEUILLE			251,579		15:07	17:11
AES 6	Arrivée E.S. n°6 : ST CHRISTOPHE - LE CHAMOU	11,386					
CH 7	VOUHÉ	15,528	26,914	278,493	0:40	15:47	17:51
	Neutralisation	0,300			0:03		

Seizième secteur : 24,760 Temps imparti : 0:30

Septième épreuve spéciale "VOUHÉ" : 12,580

DES 7	Départ E.S. n°7 : Chemin des Longées			278,793		15:50	17:54
AES 7	Arrivée E.S. n°7 : VOUHÉ	12,580					
CH 7A	SURGERES Place du Château	12,180	24,760	303,553	0:30	16:20	18:24

Dix septième secteur : 17,430 Temps imparti : 0:50

CH 7A	SURGERES Place du Château					16:20	18:24
CH 8	FOUGEROLLES	17,430	17,430	320,983	0:50	17:10	19:14
	Neutralisation	0,140			0:03		

Dix huitième secteur : 59,160 Temps imparti : 1:05

Huitième épreuve spéciale "CD 17 GENOUILLÉ" : 17,770

DES 8	Départ E.S. n°8 : FOUGEROLLES			321,123		17:13	19:17
AES 8	Arrivée E.S. n°8 : LA CHEVALERESSE	17,770					
CH8A	LA ROCHELLE : Entrée au Parc de Regroupement	41,390	59,160	380,283	1:05	18:18	20:22
	LA ROCHELLE - PARC REGROUPEMENT				0:15		

QUATRIEME SECTION : PARC DE REGROUPEMENT LA ROCHELLE - PARC FERMÉ SURGERES

Dix neuvième secteur : 3,280 Temps imparti : 0:15

CH 8B	LA ROCHELLE : Sortie Regroupement					18:33	20:37
CH 8C	LA ROCHELLE : Entrée en Parc d'Assistance Les Minimés	3,280	3,280	383,563	0:15	18:48	20:52
	LA ROCHELLE - PARC D'ASSISTANCE				0:25		

Vingtième secteur : 22,270 Temps imparti : 0:35

CH 8D	LA ROCHELLE Sortie Parc d'Assistance					19:13	21:17
CH 9	AIGREFEUILLE	22,270	22,270	405,833	0:35	19:48	21:52
	Neutralisation	0,100			0:03		

Vingt et unième secteur : 26,914 Temps imparti : 0:40

Neuvième épreuve spéciale "AIGREFEUILLE" : 11,386

DES 9	Départ E.S. n°9 : AIGREFEUILLE			405,933		19:51	21:55
AES 9	Arrivée E.S. n°9 : ST CHRISTOPHE - LE CHAMOU	11,386					
CH 10	VOUHÉ	15,528	26,914	432,847	0:40	20:31	22:35
	Neutralisation	0,300			0:03		

Vingt troisième secteur : 24,760 Temps imparti : 0:30

Dixième épreuve spéciale "VOUHÉ" : 12,580

DES 10	Départ E.S. n°10 : Chemin des Longées			433,147		20:34	22:38
AES 10	Arrivée E.S. n°10 : VOUHÉ	12,580					
CH 10A	SURGERES Place du Château	12,180	24,760	457,907	0:30	21:04	23:08

Vingt quatrième secteur : #REF! Temps imparti : 0:50

CH 10A	SURGERES Place du Château					21:04	23:08
CH 11	FOUGEROLLES	17,430	17,430	475,337	0:50	21:54	23:58
	Neutralisation	0,140			0:03		

Dix neuvième secteur : 59,160 Temps imparti : 1:05

Onzième épreuve spéciale "CD 17 GENOUILLÉ" : 17,770

DES 11	Départ E.S. n°11 : FOUGEROLLES			475,477		21:57	0:01
AES 11	Arrivée E.S. n°11 : LA CHEVALERESSE	17,770					
CH 11A	LA ROCHELLE : Entrée Parc Fermé Final	41,390	59,160	534,637	1:05	23:02	1:06
	LA ROCHELLE - Podium						